



## Lettre d'information N°12 - 21 mars 2024

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



### A la une

**Soutien aux betteraviers :** Une décision de FranceAgriMer n° INTV-GECRI-2024-04 du 15 mars 2024 met en œuvre un dispositif d'indemnisation pour les producteurs de betteraves afin de compenser les pertes de rendement de la campagne 2023 liées à la jaunisse. [En savoir plus](#)

### Dans le reste de l'actualité

**Risque d'influenza aviaire :** Un arrêté du 14 mars 2024 passe le niveau de risque épizootique à « modéré » sur l'ensemble du territoire métropolitain. [En savoir plus](#)

**Dérogations à la PAC :** Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture, a décidé de mobiliser la procédure permise par la réglementation européenne pour reconnaître la force majeure dans les territoires touchés par les intempéries. [En savoir plus](#)

**De nouvelles concessions accordées par Bruxelles :** La Commission européenne a publié de nouvelles propositions pour répondre à la crise agricole. Elles concernent à la fois la PAC et l'amélioration de la place des agriculteurs dans la chaîne de valeur alimentaire. [En savoir plus](#)

**Prolongation du soutien commercial à l'Ukraine :** Le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord provisoire sur la prolongation des mesures de libéralisation des échanges avec l'Ukraine face à la guerre menée par la Russie. [En savoir plus](#)